Quarantième Année — N° 84. Mercredi 28 Octobre 1925 Bureaux: rue de la Serre, 58

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Importation et exportation d'horlogerie de bijouterie, etc., pendant le 1er semestre 1925

Le tableau publié dans la « Fédération Horlogère » du 17 octobre, est l'image du commerce d'horlogerie pendant les 3 premiers trimestres de cette année; il ne permet cependant pas aux lecteurs de se rendre compte de la marche générale des importations et exportations au cours de ces dernières années, ni de comparer entre eux les résultats enregistrés à la fin de chaque trimestre. Le présent article traitera donc plus spécialement ces deux points.

Considérons d'abord les **importations:**

	Pièces	Quint. nets	Valeur fr.
1925.....	176.118	1.689	2.494.194
1924.....	79.266	1.916	1.820.000
1923.....	18.795	2.077	1.186.000
1922.....	27.428	1.146	983.000
1921.....	55.778	2.026	2.398.000

Il y a donc d'une année à l'autre, depuis 1923, une augmentation considérable du nombre des pièces importées; nous faisons les mêmes constatations si nous considérons la valeur des importations; l'augmentation de 1925 par rapport à 1924 est de 97.000 pièces environ et de 674.000 francs.

Les positions suivantes du tarif accusent des augmentations par rapport à 1924: mouvements 44.000 pièces; boîtes brutes 11.000 pièces; boîtes finies 43.000 p.; ébauches de montres 10 qn. Il y a par contre des diminutions pour les articles suivants: montres nickel 700 p.; montres argent 100 p.; parties de pendules 94 qn.; pendules 141 qn.; réveil 23 qn.

Si nous considérons maintenant les **exportations,** nous voyons qu'elles ont subi les fluctuations suivantes:

	Pièces	Quint. nets	Valeur en 1000 fr.
1925.....	15.677.691	1.500	221.958
1924.....	13.092.485	1.302	183.818
1923.....	9.632.084	1.675	145.927
1922.....	6.903.202	917	122.554
1921.....	6.220.765	793	126.753

La progression constante de l'ensemble de nos exportations est remarquable; nous ne nous dissimulons cependant pas que les hauts chiffres de 1925 sont dus, partiellement du moins, à plusieurs causes artificielles; nous voulons parler des changements de tarifs douaniers déjà mentionnés dans nos articles précédents; nous voyons cependant dans la continuité de la courbe ascendante, une preuve, ou plutôt un signe, que la vie économique des différents marchés de l'horlogerie se consolide peu à peu, phénomène qui se traduit par un accroissement de la capacité d'achat. Toutefois les tarifs douaniers presque prohibitifs adoptés un peu partout constituent un contre-poids puissant, qui, il faut le craindre, gênera toujours plus notre exportation, si la Suisse n'arrive pas, par des traités de commerce favorables, à corriger la situation.

La comparaison des résultats trimestriels justifie pleinement les réserves quelque peu pessimistes que nous faisons ci-dessus:

1925	Pièces	Quintaux	Valeur en 1000 fr.
1er trimestre	4.662.906	458	63.808
2e »	6.838.140	505	93.884
3e »	4.176.645	537	64.266

On remarquera le gros chiffre d'exportation du 2e trimestre; il est même étonnant que les résultats du 3e trimestre ne soient pas plus défavorables; la raison doit sans doute en être recherchée dans l'entrée en vigueur, le 1er octobre, des nouveaux droits allemands, qui a enflé momentanément nos exportations à destination d'Allemagne. L'effet déprimant des nouveaux tarifs douaniers étrangers ne se fera peut-être pas encore sentir cette année, vu les fêtes prochaines, qui entretiendront une certaine animation de notre exportation; on peut par contre s'attendre à ce que le 1er trimestre 1926 soit calme.

Examinons maintenant le détail de nos exportations. Nous avons publié dans la « Fédération Horlogère Suisse » du 24 octobre, un tableau comparatif pour la période janvier-septembre des années 1913, 1924 et 1925; nous nous bornerons donc à donner aujourd'hui un aperçu des différences de 1925 par rapport à 1924. Augmentations: mouvements 106.904 pièces; boîtes finies 422.901; montres en métaux non précieux 881.535 p.; montres en argent 497.183 p.; montres en or 469.269 p.; chronographes 28.039 p.; autres montres 86.874 p.

Le calcul des pourcentages d'augmentation fournira lui aussi matière à d'intéressantes constatations; pour les mouvements, l'augmentation quantitative a été de 3,1 % et l'augmentation de valeur de 2,8 %. Pour les boîtes finies, les augmentations sont respectivement de 51 % et 24 %; cette grosse disproportion entre les deux ordres d'augmentation tient au fait que l'exportation des boîtes en or et en platine est restée presque stationnaire; tandis que celle des autres genres de boîtes, donc des moins chers, s'est considérablement accrue. Dans les montres métal, les choses se présentent de façon inverse; le pourcentage de l'augmentation quantitative (14,6 %) est inférieur au pourcentage de l'augmentation de valeur (15 %). Il n'en est pas de même pour les montres en argent et pour les montres en or, où nous relevons les pourcentages suivants: montres argent 31 % et 29 %; montres or 55 % et 40 %; ces deux derniers chiffres sont particulièrement caractéristiques; ils prouvent ou bien que les prix continuent à s'avilir malgré tous les efforts faits pour les stabiliser, ou bien que l'exportation des genres ordinaires, avec boîte ultra-légère et bon marché, continue à s'accroître aux dépens de la montre soignée, avec boîtier de bonne qualité, à moins que ces deux causes ne jouent simultanément, ce qui est tout à fait plausible. La diminution de valeur est proportionnellement plus forte pour la montre-bracelet or que pour la montre or de poche; pour cette dernière, la valeur moyenne par pièce qui était de fr. 75,84 pour les 9 premiers mois de 1924, a passé en 1925 à fr. 72.70 et pour les montres-bracelets or, les valeurs moyennes sont respectivement de fr. 39,06 et fr. 36,63.

Les positions ébauches et parties détachées finies ont passé de 71.479 kg. pour les 9 premiers mois de 1924 à 88.720 kg. en 1925. L'augmentation est surtout importante pour les ébauches (52 mille 479 kg. en 1924 et 66.978 kg. en 1925), mais elle est également très appréciable pour les parties détachées finies (19.000 kg.; 21.742 kg.). Il est malheureusement à craindre que cet accroissement aille s'accentuant, au cours des prochaines années, sous l'effet de certains tarifs douaniers et plus spécialement du tarif allemand, qui consacre d'énormes augmentations de droits pour la montre complète, mais laisse inchangés, ou n'élève que très peu, les droits sur les ébauches et les parties détachées. Les mesures envisagées et l'entente entre fabricants d'horlogerie et fabricants d'ébauches réussiront-elles à mettre un frein à ce mouvement? C'est ce que nous espérons, dans l'intérêt même de notre industrie.

Dans un prochain article, nous étudierons d'une façon un peu plus détaillée les principaux marchés de l'industrie horlogère suisse.

Informations

Contrôle douanier des Etats-Unis à l'étranger.

On se rappelle peut-être qu'au mois de juillet, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avait adressé au Conseil fédéral, comme du reste aussi à plusieurs autres Etats européens, la demande d'entretenir auprès de sa Légation des agents douaniers, chargés du contrôle des marchandises destinées à être exportées en Amérique.

Le Conseil fédéral qui s'est occupé de la question dans sa séance de vendredi n'a pas encore arrêté définitivement les termes de la réponse qu'il remettra au Gouvernement de Washington. Mais on peut affirmer, dès à présent, qu'elle sera négative. En cela, la Suisse se bornera à suivre l'exemple donné par la Belgique. Aucune puissance d'Europe n'a, jusqu'ici, accepté les prétentions des douanes américaines.

En France, par exemple, on proteste de tous côtés contre les procédés des agents américains qui, sous couleur de vérifier si les prix annoncés à l'exportation sont conformes aux tarifs commerciaux, farfouillent les livres, contrôlent la comptabilité, interrogent avec arrogance sur mille choses qui ne les regardent en rien.

Le Consul des Etats-Unis a tenté, auprès de la Chambre de Commerce de Paris, de justifier l'attitude de son Gouvernement en invoquant la nécessité d'un contrôle rigoureux sur les importations. Un rapport de la dite Chambre a réfuté nettement les arguments du Consul en démontrant qu'en fait, les Etats-Unis cherchent à se fermer à la production européenne et, particulièrement à la production française.

Ce sera affaire au gouvernement, lisons-nous dans l'Exportateur français, auquel nous empruntons ces renseignements, d'entreprendre et de poursuivre vigoureusement les démarches diplomatiques nécessaires pour faire comprendre aux autorités américaines le grave danger économique que présente une pareille politique.

Mais il importait, continue-t-il, d'envisager par quelles mesures immédiates on pouvait, en attendant leur suppression, pallier à l'effet des mesures incriminées. Leur urgence est grande, La douane américaine, en effet, n'a pas hésité à passer des menaces aux actes. Une maison ayant refusé de soumettre ses livres à son examen, c'est-à-dire de se faire sciemment la dénonciatrice de ses clients, s'est vue refuser l'entrée de ses marchandises aux Etats-Unis et est actuellement réduite au chômage.

Les représentants de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie françaises, qui ont examiné la situation, ont estimé qu'il faudrait demander à la douane américaine d'adresser ses réclamations à la Chambre de Commerce de Paris, ou à un organisme intersyndical à créer, qui procéderait lui-même aux investigations nécessaires chez les commerçants visés.

La suggestion des bijoutiers français n'est pas nouvelle pour nous; on se demande en effet, depuis un certain temps dans les milieux suisses intéressés si on ne pourrait pas adopter, pour le contrôle par l'Amérique des valeurs douanières, une solution analogue à celle trouvée dans le domaine des certificats d'origine. La constatation des coûts de production ainsi que toute autre enquête dans ce but auprès des maisons d'exportation ne se feraient pas par les soins des agents douaniers américains, mais uniquement par des offices suisses — nous songeons avant tout aux Chambres de Commerce — à l'usage des fonctionnaires américains.

Pourparlers avec l'Allemagne.

Le Conseil fédéral a fixé de nouvelles instructions pour la délégation suisse chargée de parlementer avec une délégation allemande au sujet des relations commerciales provisoires entre les deux pays. On prévoit que ces pourparlers dureront assez longtemps.

Douanes

France. — La réglementation douanière à l'égard des marques de fabrique.

II.

Appellation d'origine. En vertu des dispositions de l'arrangement international de Madrid du 14 avril 1891, revisé le 2 juin 1911 à Washington, le Brésil, Cuba, l'Espagne, la Finlande, la France la Grande-Bretagne, le Maroc, le Portugal, la Suisse, la Tchéco-Slovaquie et la Tunisie se sont engagés à saisir à l'importation, à l'exportation ou à l'intérieur de leur territoire « tout produit portant une fausse indication de provenance dans laquelle un des pays contractants ou un lieu situé dans l'un d'entre eux, serait directement ou indirectement indiqué comme pays ou comme lieu d'origine ».

Le seul fait d'apposer des mentions dans la langue d'un des pays contractants, sur des produits qui n'en sont pas originaires, constitue une infraction à l'art. 1er de la dite convention, même si ces inscriptions sont corrigées par l'indication du pays d'origine. Toutefois, l'administration française admet que dans l'hypothèse d'une indication indirecte résultant d'une mention dans une langue étrangère l'effet d'une inscription abusive est couvert par le correctif qui dévoile directement la véritable origine.

La saisie doit être effectuée aussi bien dans le pays où la fausse indication de provenance a été apposée (c'est-à-dire à l'exportation ou à l'intérieur) que dans celui où le produit, revêtu de cette fausse indication, a été importé.

Cette saisie a lieu à la requête, soit du Ministère public, soit de toute autorité compétente, par exemple l'administration douanière, soit d'une partie intéressée, particulier ou société, conformément à la législation intérieure de chaque pays.

Les autorités ne sont pas tenues d'effectuer la saisie en cas de transit.

Toutefois, les dispositions de la convention ne font pas obstacle à ce que le vendeur indique son nom ou son adresse sur les produits provenant d'un pays différent de celui de la vente; mais, dans ce cas, l'adresse ou le nom doit être accompagné de l'indication précise et en caractères apparents du pays ou du lieu de fabrication ou de production.

L'indication du pays d'origine ou de fabrication a pour effet de soustraire ces produits à la prohibition résultant de la loi de douane, mais ne dispense pas la douane de saisir le parquet en vue de l'application éventuelle de la législation de droit commun.

Dispositions spéciales en ce qui concerne le transit. L'application au transit des dispositions très rigoureuses que nous venons de résumer ayant provoqué de nombreuses réclamations, aussi bien de l'étranger que de la France même, le Gouvernement français a récemment apporté, en ce qui concerne le transit international, de sensibles tempéraments à la réglementation en vigueur. D'abord applicables aux envois d'horlogerie, ces facilités ont été étendues en juillet 1925 aux autres marchandises. En voici le texte:

A. Il y a lieu de s'abstenir d'appliquer les dispositions prohibitives de l'article 15 de la loi du 11 janvier 1892 aux produits portant le nom ou la marque de maisons étrangères n'ayant en France que de simples succursales de vente, mais ne possédant dans ce pays ni usine, ni atelier, étant entendu que le produit, pour être admis au transit, ne portera simplement que le nom ou la marque du fabricant étranger et que s'il est revêtu, en outre, d'indications susceptibles de faire croire à son origine française, il conviendra de l'astreindre au correctif.

B. En ce qui concerne les produits portant le nom ou la marque de commerçants ou fabricants français ou de commerçants ou fabricants étrangers ayant en France des usines ou des ateliers, ainsi que ceux revêtus de marques constituées par des mots à consonnance nettement française, la mention corrective sera exigée, mais pourra, conformément à la tolérance actuellement admise, être inscrite dans la langue du pays de destination ou dans la même langue que la marque elle-même.

Cas particuliers. Produits fabriqués dans une localité de même nom qu'une localité française. Le second paragraphe de l'article 15 vise le cas de produits étrangers, fabriqués ou naturels, obtenus dans une localité de même nom qu'une localité française.

Si ces produits se présentent avec l'indication de ce nom, bien que cette indication ne soit que l'expression de la vérité, ils n'en tombent pas moins sous le coup de la loi, puisque cette indication serait évidemment de nature à faire croire à une origine française. Mais la loi donne à l'importateur la possibilité de détruire lui-même la portée de cette indication par l'inscription, à la suite du nom de la localité, du nom du pays d'origine et de la mention importé, en caractères manifestement apparents.

C'est ainsi, par exemple, qu'un produit fabriqué à Vienne (Autriche) ne saurait pénétrer en France avec la seule mention Vienne, mais qu'il le pourra avec l'inscription Vienne (Autriche) importé, une semblable mention indiquant l'origine autrichienne du produit.

Accessoires. Lorsqu'ils sont revêtus du nom d'un industriel établi en France, les accessoires ou éléments de fabrication, tels que chapeaux de roues, manomètres ou appareils de sûreté pour chaudières à vapeur pouvant être vendus séparément, doivent porter le correctif d'une façon apparente. Sont, seuls, dispensés de cette obligation, les objets importés par les industriels qui doivent les incorporer aux machines ou aux appareils construits par eux.

Des dispositions spéciales ont été arrêtées en ce qui concerne:

les cadrans importés pour être adaptés à des réveils ou à des compteurs de fabrication française destinés exclusivement à l'exportation et portant la mention « made in France » (correctif apposé sur la face interne de ces articles.

Marchandises étrangères portant sans indication de provenance une marque déposée en France par une autre maison, pour une marchandise totalement différente. Aucun arrêt ne paraît avoir tranché définitivement cette question délicate. Nous sommes fondés à croire que la thèse de l'administration est qu'une marchandise revêtue d'une pareille marque tombe sous le coup de la prohibition.

Chronique des Associations patronales

Groupement des Fabricants de petits mouvements.

Les plaintes qui, de toutes parts, s'élèvent au sujet du gâchage des prix, sont particulièrement justifiées pour les petits mouvements et les prix qui sont pratiqués pour certains d'entre eux sont simplement incroyables.

Dans le but de remédier à cette situation déplorable, un Groupement des Fabricants de Petits Mouvements s'est formé sous l'égide de la F. H. Une centaine de membres y ont adhéré et ont élu Président M. L. Clerc, secrétaire-général de l'Association cantonale bernoise des Fabricants d'horlogerie.

L'assemblée constitutive a adopté une liste de prix minima à deux colonnes. Les chiffres portés dans la première sont légèrement supérieurs à ceux pratiqués aujourd'hui et destinés à arrêter la baisse persistante. Ceux portés dans la seconde sont des prix à peu près normaux et deviendront obligatoires pour les membres du Groupement dès l'instant où celui-ci sera complèteemnt organisé, c'est-à-dire dans quelques semaines.

Le premier acte du Comité nommé a été de demander aux fabricants d'ébauches dont les fabricants de petits mouvements sont tous les clients, une collaboration dans la lutte contre la baisse. Il est certain que cet appui ne sera pas refusé et il est souhaitable, par une collaboration de tous les cercles intéressés, qu'une amélioration de prix soit réalisée prochainement.

Chronique du travail

Les prix de détail et le coût de la vie au mois de septembre 1925.

Le mouvement des prix de détail a présenté en septembre comme en août un caractère saisonnier prononcé. La bonification récemment accordée par la Confédération sur les prix de livraison des grains panifiables n'a pas encore pu produire son effet sur le nombre-indice du coût de la vie en septembre, parce que les prix du pain et de la farine n'ont été réduits dans la plupart des communes qu'à partir du 1er octobre et que le relevé des prix de septembre était alors achevé depuis quelques jours. Les œufs ont subi une nouvelle hausse saisonnière. Le beurre est aussi monté dans la plupart des communes. Plusieurs communes ont en outre annoncé de légères hausses sur la viande de porc, le lard et le saindoux du pays. Les denrées en baisse sont en première ligne les fruits et les pommes de terre. Dans nombre de communes, il faut y ajouter les pâtes alimentaires et dans plusieurs, le sucre.

Les indices spéciaux des huit groupes d'articles qui entrent dans le calcul du nombre-indice global de l'alimentation marquent tous des différences par rapport au mois précédent, sauf l'indice du café, thé, etc. Pour les œufs, il s'agit d'une hausse de 11 %; pour les produits laitiers, les graisses et huiles comestibles, la viande et charcuterie, de hausses de 1 %; pour les produits de céréales, d'une baisse de 1 %, conséquence de la diminution du prix des pâtes alimentaires; pour le sucre et miel, d'une baisse de 2 %, par suite de la diminution du prix du sucre; pour les pommes de terre et légumineux, d'une baisse de 7 %. Considérées dans l'ensemble du coût de l'alimentation, ces hausses et ces baisses se font à peu près contrepoids. Comparativement au mois de juin 1914, le nombre-indice de l'alimentation présente une hausse de 65—66 % en septembre, au lieu d'une hausse de 64—65 % en août.

Les prix annoncés par les trente-trois communes participant aux relevés présentent, pour plusieurs articles, moins d'homogénéité que d'ordinaire. Le coût de l'alimentation est légèrement monté dans douze communes.

Le tableau suivant indique les prix de détail les plus courants en septembre 1925 (fin du mois) dans les principaux centres horlogers:

Localités	Viande de bœuf (bouilli)	Porc frais (maigre, avec charge)	Veau (1re qual. avec charge)	Lait (non écrémé)
	Prix par ½ kg. en cts.			Prix par litre en cts
Bienne	180	190	220	39
Chx-de-Fds	190	220	250	38
Genève	175	250	275	40
Le Locle	170	180	200	38
Porrentruy	190	200	220	38
St-Imier	180	230	240	38
Schaffhouse	180	200	220	40
Soleure	180	210	240	39

Localités	Beurre (de table)	Fromage	Pain complet	Pommes de terre du pays	Briquettes
	Prix par kg. en cts.				Prix par 100 kg. en cts
Bienne	680	400	60	20	780
Chx-de-Fds	680	380	59	20	690
Genève	670	380	58	20	850
Le Locle	675	370	57	20	690
Porrentruy	680	400	55	25	725
St-Imier	675	380	59	20	680
Schaffhouse	650	380	60	15	600
Soleure	660	380	60	20	800

Les prix des combustibles n'ont pas subi de changements notables. Par rapport au mois du juin 1914, le chauffage et l'éclairage accusent une hausse de 54—61 % en septembre, au lieu d'une hausse de 55—61 % en août.

Les articles servant à l'habillement ont dans l'ensemble subi une légère baisse depuis le printemps; c'est ce qui résulte du relevé des prix pratiqués au 3e trimestre de 1925. Il n'a été signalé que fort peu de prix en hausse par rapport au 1er trimestre de 1925. Pour la grande majorité des articles, la plupart des maisons ont annoncé soit des prix stationnaires, soit des prix légèrement moins élevé.

La baisse générale au regard des prix du 1er

trimestre de 1925 ressort à 2 %. Par rapport au mois de juin 1914, on note pour l'habillement une hausse de 77 % au 3e trimestre de 1925 au lieu d'une hausse de 80 % au 1er trimestre de 1925.

Considérées dans leur ensemble et comparées au niveau des prix en juin 1914, les dépenses nécessitées par l'alimentation, le chauffage-éclairage et l'habillement présentent à fin septembre 1925 une hausse de 66—68 %, au lieu d'une hausse de 67—68 % à fin août et d'une hausse de 67—70 % à fin septembre 1924.

Expositions, Foires et Congrès

Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes, à Paris.

Récompenses obtenues par les participants suisses.

Le Commissariat suisse (Office central suisse pour les expositions à Zurich), communique ce qui suit:

Jamais participation de notre pays à une exposition internationale à Paris ne fut couronnée d'un succès comparable à celui de la section Suisse à l'exposition qui fermera ses portes le 7 novembre. Ce résultat est d'autant plus réjouissant que, trop souvent encore, on ne rend pas assez ujstice, surtout à l'étranger, aux productions de notre pays en matière d'art industriel. Fait également significatif, l'exposition de Paris ne prévoyait que l'admission d'objets et produits de caractères et de styles nettement nouveaux, à l'exclusion de toute production se rattachant à un style historique ou conventionnel quelconque. Le jury chargé, en Suisse, de l'acceptation des envois présentés pour l'exposition, s'est conformé strictement, à cet égard, aux dispositions du règlement. Le grand jury international, de son côté, a accordé une importance toute spéciale à ce point.

Les cinq grandes écoles d'arts et métiers participant à l'exposition remportent un succès remarquable; elles obtiennent les plus hautes récompenses décernées.

Voici un extrait du palmarès suisse: Hors concours (membres du jury): 13, Grands Prix: 21, Diplômes d'honneur: 20, Diplômes de médaille d'or: 46, Diplômes de médaille d'argent: 28, Diplômes de médaille de bronze: 11, Mentions honorables: 3.

Office central suisse pour les Expositions et Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises à Zurich.

Le rapport sur l'exercice 1924, qui vient de sortir de presse, donne un aperçu général de l'activité variée de ces deux institutions d'expansion économique, entretenues par subventions fédérales. Le rapport débute par un article consacré à la mémoire de M. le conseiller national Alfred Frey, membre fondateur des deux institutions et leur regretté président jusqu'à sa mort.

La première partie consacrée à l'Office des expositions, fournit des indications sur l'organisation, entreprise par celui-ci, des sections suisses aux expositions de Strasbourg, Stockholm et Paris, ainsi que sur sa collaboration à diverses expositions en Suisse. Des bureaux officiels de renseignements sur la Suisse furent de nouveau ouverts à onze foires internationales d'échantillons à l'étranger et ont donné des résultats très favorables et encourageants.

L'office soutient en outre la foire de Bâle par une propagande active. Comme les années précédentes, le Bureau suisse de renseignements dirigeait, à la foire elle-même, le service officiel de renseignements, chargé de liquider toutes les demandes ne pouvant pas être réglées par le propre bureau de la foire.

C'est au Bureau suisse de renseignements, faisant l'objet de la seconde partie du rapport, qu'incombe la tâche de régler la majeure partie des travaux des deux institutions. Les renseignements fournis par lui en 1924, sur demandes venant de toutes les parties du monde, se sont élevés à près de 15.000. Des entretiens furent organisés, au bureau lui-même, entre 29 consuls suisses, de passage au pays, et des industriels et commerçants suisses. Le service des représentations continue à se développer et se trouve mis à contribution, dans une mesure toujours croissante, pour l'indication d'agents et de représentants dans tous les pays. Le bureau publie un livre d'adresses des producteurs-exportateurs de Suisse, en quatre langues et quatre éditions différentes. Le rapport, annuel, publié en français et en allemand, est envoyé gratuitement aux intéressés par le Bureau à Zurich, Métropol, Börsenstrasse No. 10.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

16/X/25. — *Samac S. A.*, société anonyme ayant pour objet la vente d'articles d'horlogerie et notamment la vente de tous les articles produits par et pour la maison « Aubry et Cie », à la Chaux-de-Fonds, plus particulièrement la reprise de toutes les commandes actuellement en cours d'exécution et en portefeuille de la maison « Aubry et Cie », la reprise du brevet No. 111159 pour montres électriques. La Société pourra en outre s'intéresser à toutes les affaires entrant dans le cadre de son activité principale. Le siège de la société est à *Genève;* sa durée est illimitée. Le capital social est de cent dix mille francs (fr. 110.000). La société en nom collectif « Aubry et Cie », à La Chaux-de-Fonds, fait apport de la totalité de sa clientèle, de toutes les commandes en cours d'exécution et en portefeuille et celles qui pourraient par la suite lui parvenir directement ou indirectement; du brevet No. 111159 déposé au Bureau fédéral de la propriété industrielle à Berne; de toutes les améliorations apportées dans la fabrication des montres automobiles « Aubry et Cie » et tous nouveaux brevets principaux ou additionnels que « Aubry et Cie » pourront prendre ultérieurement et qui seront cédés gratuitement. Cet apport est fait pour le prix global de quatre-vingt mille francs; en contre-partie duquel il est payé à la société apporteur 30.000 francs en espèces. La société est administrée par un conseil d'administration composé de 1 à 7 membres; elle est valablement engagée par les personnes désignées par le conseil d'administration, lequel détermine la forme de la signature sociale. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Pour la première période de 3 ans, l'administration est confiée à un conseil d'administration de 3 membres, qui sont: Robert Müller, industriel, de Noiraigue, à La Chaux-de-Fonds; Auguste Chauvet, représentant de commerce, de Genève, à Plainpalais, administrateur-délégué, et Henri Bonzon, industriel, de Genève, aux Eaux-Vives. La société est engagée valablement par la signature individuelle des administrateurs Chauvet et Bonzon (sus-désignés). Locaux: Place de la Fusterie 9.

21/X/25. — *Gättelin et Cie, Schraubenfabrik,* Waldenburg, soc. n. coll. Hans G., de Reigoldswil et Gottfried Hegi, de Roggwil. Fabrication de vis et d'écrous et d'articles similaires en tous métaux.

Modifications:

19/X/25. — La raison *Jean Proellochs,* bijoutier-joailler a transféré ses bureaux à la rue de la Serre 62, La Chaux-de-Fonds.

20/X/25. — La société anonyme *Zénith Watch Co., Great Britain,* a modifié ses statuts; elle sera dorénavant administrée par un cons. d'adm. de 3 à 7 membres. Les membres du cons. d'adm. sont: Jämes Favre et Albert Piguet (déjà inscrits), Louis Huguenin du Locle et de La Chaux du Milieu, industriel, Edouard Petitpierre de Couvet, notaire, Georges Ducommun, du Locle, industriel, Auguste Jeanneret du Locle, avocat, Louis-Edouard Berthoud, de Couvet, négociant. Les administrateurs Jämes Perrenoud, Louis Dubois-Favre, démissionnaires et Emile Lambelet, décédé, sont radiés. Les pouvoirs conférés à Jämes Favre, adm. délégué, sont éteints. La soc. est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective de 2 adm.

21/X/25. — La soc. an. *Comptoir des Montres Zénith S. A.,* à Genève a modifié ses statuts comme suit: Le capital social de 500.000 fr. a été réduit ensuite de la réduction de la valeur nominale de chaque action à la somme de 300.000 fr. divisé en 500 actions nominatives de 600 fr. chacune.

Faillites.

Ouverture de faillite.

Succession répudiée de *Gygi J. A.,* dit Guy, quand vivait fabricant d'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds. Liquidation sommaire.
Délai pour productions: 10 novembre 1925.

5/X/25. — *Franz Paul-Albert,* fabrication de boîtes or, La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold-Robert 9 a. Première assemblée des créanciers le 30 oct. 1925. Délai pour productions: 20 novembre 1925.

1/X/25. — *Mühlematter Gottfried,* fabricant de pierres pour l'horlogerie, Wilderswil (Berne). Première assemblée des créanciers le 29 octobre 1925 à Interlaken. Délai pour les productions: 24 novembre 1925.

12/X/25. — *Manufacture des montres Rythmos, Blum frères S. A.,* rue Daniel Jeanrichard 13, La Chaux-de-Fonds. Première assemblée des créanciers le 4 novembre 1925, à La Chaux-de-Fonds. Délai pour les productions: 24 novembre 1925.

8/X/25. — *Richard Arnold,* horlogerie, La Chaux-de-Fonds, rue de la Paix 69. Première assemblée des créanciers le 2 novembre à La Chaux-de-Fonds. Délai pour les productions: 24 novembre 1925.

Concordats.

Délibération sur l'homologation du concordat:

29/X/25. — *Degiorgi-Nessi, Francesco,* horlogerie, Lugano.
La faillite déclarée le 21 février 1925 est révoquée.

4/XI/25. — Amez-Droz Edgar, fabricant d'horlogerie, rue Léopold Robert 80, La Chaux-de-Fonds.

Sursis concordataire et appel aux créanciers:

15/X/25. — *G. Küng-Champod et Cie,* fabricant d'horlogerie, Beaux-Arts 14, Neuchâtel. Délai pour les productions, 13 novembre 1925. Assemblée des créanciers le 3 décembre 1925 à Neuchâtel. Délai pour prendre connaissance des pièces: 23 novembre 1925.

19/X/25. — Firme *P. Kremos,* argenterie, Löwenstrasse 7, Lucerne. Délai pour productions: 15 novembre 1925. Assemblée des créanciers le 2 décembre 1925 à Lucerne. Délai pour prendre connaissance des pièces dès le 21 novembre 1925.

COTES

27 octobre 1925

Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 135,— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3500,— »
» laminé, pour doreurs	» 3550,— »
Platine manufacturé	fr. 23.05 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 3 septembre 1925.

	Comptant		A terme	
Londres	**23 oct.**	**26 oct.**	**23 oct.**	**26 oct.**
Cuivre	62 11/16	62 7/16	63 9/16	63 5/15
Electrolytique	68 —	68 —	68 1/2	68 1/2
Etain	286 1/8	284 7/16	285 7/16	280 15/16
Plomb	39 1/4	39 7/16	37 3/8	37 1/2
Zinc	40 5/8	40 1/2	39 3/8	39 1/4
Paris	**22 oct.**	**23 oct.**	**24 oct.**	**—**
Platine	89.000	92.000	93.000	—
Or	16.000	16.400	16.600	—
Argent	570	580	590	—
Londres				
Or	84/11 1/2	84/11 1/2	—	—
Argent	33 1/8	33 —	33 1/8	—
New-York				
Argent	71 1/2	71 1/2	71 3/8	—

Change sur Paris . . . . . fr. 21.55

Escompte et change

Suisse: Taux d'escompte 3 1/2
» » avance s/nantissement 4 1/2

			Parité en fr. suisses	Escompte %	Demande	Offre
France	100	Frs	100.—	6	21.55	21.85
Gr. Bretagne	1	Liv. st.	25.22	4	25.16	25 205
U. S. A.	1	Dollar	5.18	3 1/2	5.17	5.21
Canada	1	Dollar	5.18	—	5.19	5.21
Belgique	100	Frs	100.—	5 1/2	23 15	23.50
Italie	100	Lires	100.—	7	20.55	20.85
Espagne	100	Pesetas	100.—	5	74.25	74.70
Portugal	100	Escudos	560.—	9	24.—	28.—
Hollande	100	Florins	208.32	3 1/2	208 75	209 35
Allemagne	100	Reichsmk	123.45	9	123.55	123.95
Autriche	100	Schilling	72 93	9	72.90	73.35
Hongrie	100	Cour.	105.—	7	72.15*	72.75*
Tchécoslov.	100	Cour.	105.—	7	15.38	15.43
Russie	100	Roubles	266.67	5 1/2	—	—
Suède	100	Cr. sk.	138.89	1/2	138.75	139.25
Norvège	100	Cr. sk.	138.89	5	104.75	106.—
Danemark	100	Cr. sk.	138.89	5 1/2	127.—	128.—
Bulgarie	100	Leva	100.—	10	3.70	3.80
Roumanie	100	Lei	100.—	6	2.44	2 50
Yougoslavie	100	Dinars	100.—	6	9.17	9.22
Grèce	100	Drachm.	100.—	8 1/2	6.70	7.20
Pologne	100	Zloty	100.—	12	84.—	86.—
Turquie	1	Liv. turq.	22.78	—	2.90	3.—
Finlande	100	Mks finl.	100.—	8	12 95	13.10
Argentine	100	Pesos	220.—	6 1/2	212.50	215 50
Brésil	100	Milreis	165.—	—	77.—	81.—
Indes	100	Roupies	168.—	5	188.—	192.—
Japon	100	Yens	258.—	7,3	210.—	214.—

*) par million

Cours du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Diamant boort	fr. 16,70 à fr. 17,20 le karat.
Eclats de diamant pur	» 16,50 » » 16,60 »
Poudre de bruteur	» 2,50 » » — »

(Communiqué par *Lucien Baszanger, Genève).*

LIBRAIRIE-PAPETERIE
Téléphone 2.78 **HAEFELI** Téléphone 2.78
16, Rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds
TOUS ARTICLES DE BUREAUX. — REGISTRES
COPIES DE LETTRES. — PAPIER A LETTRES
CIRE A CACHETER
PAPIER D'EMBALLAGE EN TOUS GENRES
ENVLOPPES. — TIMBRE ES CAOUTCHOUC.

Aiguilles lumineuses incassables!

„Garnissage Mapo“ marque déposée

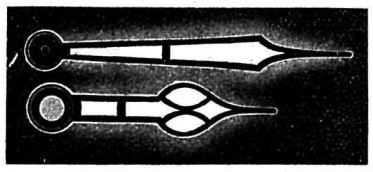

recommandées particulièrement pour l'exportation en tous pays et pour marchands de fournitures. — Nouveaux prix réduits.

Max Pohland, Soleure

seul fabricant. 4347

Posage de radium soigné en tous genres.

Grande maison d'exportation

Livraisons mensuelles pour 1926

8 3/4 lignes, ancre et cylindre,
9 3/4 » » »
10 1/2 » » »
12 » » »
13 » » »
16, 17 » » »
4 1/4 à 6 3/4 lig., ancre et cyl., de chaque forme.

Veuillez faire offres avec meilleurs prix et échantillons sous chiffre **P 22647 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4738

Grosses commandes

de cadrans, boîtes nickel, argent et plaqué, ainsi que toutes fournitures pour calibre 19 lignes ancre, sont à sortir.

Faire offres à 4415

FABRIQUE D'HORLOGERIE

A. REYMOND S. A.

TRAMELAN

Termineurs sérieux et bien installés pour livrer la série pourraient être occupés régulièrement.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES ET DE FINISSAGES

F. MATTER, Grenchen (Suisse)

TÉLÉPHONE 12

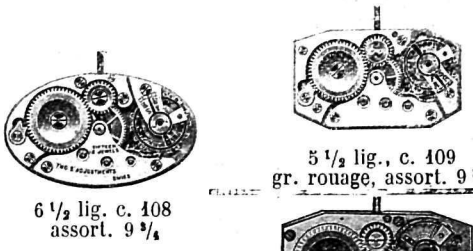

6 1/2 lig. c. 108 assort. 9 3/4

5 1/2 lig., c. 109 gr. rouage, assort. 9 3/4

6 lig., c. 105 assort. 8 3/4

Interchangeabilité parfaite, garantie

6 3/4 lig. cal. 107, assort. 10 1/2 4770

TORAN

Matière radio-active

éprouvée depuis 10 ans, d'une luminosité extraordinaire et stable. Durabilité minimale 8-10 ans. Article de confiance. 4201

Vente exclusive pour toute la Suisse:

Max Pohland, Garnissage Mapo, Soleure. Tél. 1083 Posage soigné,

Montres-bracelets tous genres

en cyl., 9, 10 1/2, 11 et 13 lig., en ancre, 10 1/2 et 13 lignes, 6 1/2 et 6 3/4 lig. ovales et rect., toujours disponibles en mouvements seuls.

Mouvements 10 1/2 lig., cylindre à 2des, pour le Japon.

Qualité sérieuse. 4673 Prix avantageux.

S'adresser à **Adolphe Allemann, Fils,** Rosières Watch, **ROSIÈRES** (Soleure)

NIELLAGE

Boîtes de montres niel en tous genres, livrées avec ou sans finissage, lunettes de toutes formes.

Travail soigné. 4772 **25 ans de pratique.**

NIELLEUR-DÉCORATEUR

CHARLES CAPT

Téléph. Stand 38.33 GENÈVE 3, Rue de Rive 3

ARBRES DE BARILLET SOIGNÉS

Spécialité de l'„Azuréa“

CÉLESTIN KONRAD

MOUTIER

Fabricants d'Ebauches!

Dans votre intérêt, demandez s. v. p. nos échantillons et prix. 4515

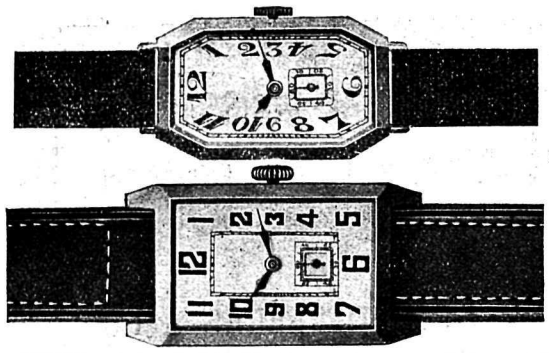

EBAUCHE **Chs HAHN & Co, fabrique d'ébauches au Landeron**

$7\,^1/_2 \times 12$ lig.
rouage normal à sec.
ancre et cylindre.

$8\,^1/_2 \times 13$ lig.
à seconde
échappement 13 lig.
4212

Nouveautés:

$7\,^3/_4$ ancre octogone, échap. $8\,^3/_4$
$8\,^3/_4$ » » $10\,^1/_2$
$6\,^1/_2$ » ovale, » $10\,^1/_2$
$8\,^1/_2$ s/13 à seconde.

Les grandeurs suivantes ont été créées par notre Maison et adoptées comme calibres types:

1912 { 5 lig. ovale ancre / 8 » rond »
1913 7 lig. rond »
1914 { 7×12 rect. ancre / $5\,^1/_2$ lig. ovale » / $5\,^1/_2$ » rect. »
1915 { $6\,^1/_2$ lig. ovale » / 7×12 » »
1918 6 lig. ovale, ancre
1920 $6\,^1/_2$ lig. ov., cyl.
1921 $5\,^1/_2$ » » »
1922 $7\,^1/_2 \times 12$ anc. à sec.
1923 $7\,^1/_2 \times 12$ cyl. à sec.
1924 { $7\,^3/_4$ lig. octogone / $8\,^3/_4$ » »

Pierres fines pour l'Horlogerie

RUBIS SCIENTIFIQUES

Qualité soignée en tous genres
fabriqués entièrement (brut compris), par

THEURILLAT & Cie
PORRENTRUY

Grenat, Saphir, Rubis, etc.
Livraison par retour. 2291

CADRANS
argent et métal

FABRIQUE
PROGRESSIA
NIDAU-BIENNE
4734

Fabrique d'Ebauches

ENICAR

Longeau près Bienne

Téléphone No 12 — Télégrammes : Enicar Longeau

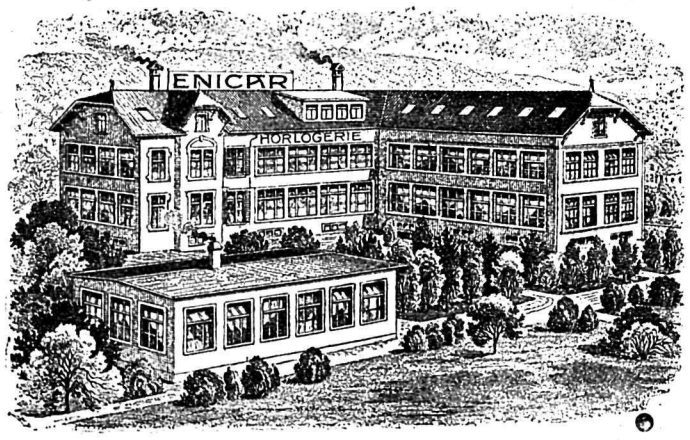

Spécialités :

Ancre, $10\,^1/_2$ lig., à vue, lépine et savonnette.
Cylindre, $8\,^3/_4$, 9 et $10\,^1/_2$ lig., à vue, lépine et savonnette, avec et sans seconde. — Calibre plat.
— *Interchangeabilité absolue.* — 4482

CALIBRES RÉSERVÉS. CALIBRES RÉSERVÉS.

Ancre $10\,^1/_2$ lig.
cal. 3

Cyl. $8\,^3/_4$ lig., à vue
cal. 70

Cyl. $10\,^1/_2$ lig., à vue
cal. 50

Mécanisme avec

Marque déposée

Fabrique d'Ebauches „EXIT" S.A.
LONGEAU s/Bienne

Une merveille 12 lig. $^{21}/_{12}$

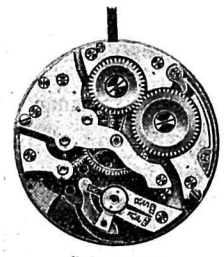
Cal. 12-10

Demandez les prix !
Prix avantageux

Remontage facile
Interchangeabilité absolue

La fabrique ne termine pas la montre.

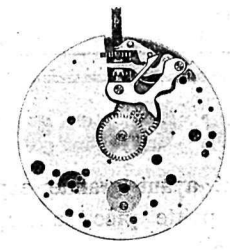
Cal. 12-10

Notre spécialité: **Montre 8 jours pour automobiles, portefeuilles, chevalets, etc.**
4640

Enseignes sous verre

Une idée nouvelle et très originale pour la publicité de montres dans l'étalage de votre horloger-bijoutier, sont sans contredit les **enseignes sous verre.** Spécialité de plaquettes (exécution en série par procédé spécial à un prix sans concurrence.)

Tout genre. — Toute grandeur.

A. Ruggia, Bienne,
Rue Elfenau-Gare 51,
4592

Renseignements commerciaux

Adressez-vous
en toute confiance à la

Sauvegarde du Crédit S. A.

institution spécialisée
pour la fourniture de renseignements
sur tous les pays. 2916

SIÈGE SOCIAL **Lausanne**
Place de la Riponne 4
Téléph.: Lausanne **44.11** et **44.12.** Adr. télégr.: **Sauvegarde Lausanne.**

DIVERS

VERRES DE MONTRES

Vente et Posage

A. Grosvernier

• GARE 4 ✧ BIENNE ✧ TEL. 17.17 •

ADOLPHE ADLER

3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3
GENÈVE

Brillants et Roses

ACHATS TAILLERIES VENTES

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 4143

Aux Grossistes

Fabricant ayant grande expérience et produisant la petite pièce ancre, bonne qualité, entreprendrait

terminages

ou commandes dans n'importe quels genres. Travail sérieux, de toute fidélité et régulier, prix très avantageux.

Faire offres sous chiffre **M 3438 U** à **Publicitas, Bienne.** 4750

OFFICE FIDUCIAIRE

Dr. F. Scheurer 4593

Expert comptable et organisateur commercial

NEUVEVILLE Tél. 46 — Prix modérés. — **NEUCHATEL** Tél. 6.22

La Nouvelle S. A.

FABRIQUE DE CARTONNAGES

Téléphone 9.18 Place du Petit St-Jean, 43, **FRIBOURG**

Spécialité de cartons pour l'horlogerie

Cartons plats — Cartons d'établis 4468

Boîtes rondes | **Boîtes fantaisies**

Aux Grossistes

Fabricant spécialisé dans la fabrication de pièces or tous genres et tous titres, en grandeurs 8 3/4 et 10 1/2 lig., ancre et cylindre, cherche relation avec grossistes pour livraisons régulières.

Bonne qualité garantie - Prix très avantageux.

Ecrire sous chiffre **P 20069 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 4455

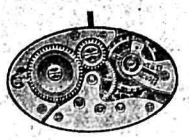

6 lig., c. 345 ancre
assort. 8 3/4 lig.
Larg. 1400 - Long. 2270

6 1/2 lig., c. 415 cyl.
Larg. 1480 - Long. 2495

FABRIQUE D'ÉBAUCHES

ETA

SCHILD FRÈRES & Co

GRENCHEN (Suisse)

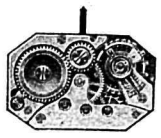

5 1/4 lig., c. 370
assort. 8 3/4 lig.
Larg. 1280 - Long. 1920

5 1/4 lig., c. 420 cyl.
Larg. 1280 - Long. 1920

8 3/4 - 9 lig., c. 406
cyl. à vue

10 1/2 lig., c. 390
ancre à vue

9 3/4 lig., c. 385
ancre à vue

8 3/4 lig., c. 361
ancre à vue

10 1/2 lig., c. 128
ancre à vue

OFFRES D'EMPLOIS

Importante fabrique de Bienne, spécialisée dans la petite montre or et platine joaillerie avec mouvement rond et de forme,

cherche bon voyageur

pour l'Espagne et l'Italie, connaissant les langues italienne et espagnole à fond, de même que la clientèle de détail; ainsi qu'un **voyageur** pour l'Allemagne, la Hollande, la Suède, la Norvège, la Scandinavie, avec connaissance des langues. Fort salaire.

Adresser offres sous chiffre **A 3407 U** à **Publicitas, Bienne.** 4720

DEMANDES D'EMPLOIS

Voyageur

suisse, parlant l'espagnol parfaitement et connaissant la montre à fond, cherche engagement pour l'Espagne ou l'Amérique du Sud.

Exigences : Frais de voyages payé et provision.

Adresser offres sous chiffre **P 22677 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4757

Contrôle anglais

Retour des envois: 5 à 7 jours

Prix défiant toute concurrence

Poinçon neutre

Geo Bouveraf & Co, Birmingham

30, Frederick Street 3591

ACHAT ET VENTE

La Fabrique d'Horlogerie „ELECTA"
à la Chaux-de-Fonds

offre à vendre, **à des prix très avantageux,** une série de Mouvements Chronomètres en grandeurs 20 et 22 lignes. Tous ces mouvements avec bulletins de l'Observatoire de Neuchâtel. 4646

S'adresser à la Direction de la dite fabrique.

A vendre

à prix très avantageux les objets suivants :

3000 cadrans émail 13‴/106, Schild frères, 25,5 mm. diamètre, peint.
3000 cadrans émail 13‴/220 Michel, même peinture.
200 grosses de couronnes plaqué argent sur taraudage 13‴, Schild, Michel et Eterna.
3000 boîtes nickel pur sur cage 13‴, 1 charn. forme lentille.

Les objets désignés ci-dessus seront vendus en bloc ou séparément.

Demander offres et prix **case postale 10.611 Chaux-de-Fonds.** 4759

Fabrique à vendre

On offre à vendre une fabrique d'horlogerie nouvellement construite pouvant contenir 50 ouvriers, avec logement, eau et électricité, dans localité industrielle, pays de Porrentruy. Conditions favorables.

Pour renseignements, écrire à **Publicitas, Porrentruy, sous No. P 5468 P.** 4742

On demande offres pour

MOUVEMENTS

5 à 10 1/2 lig., ancre tous genres, 6 1/2 à 10 1/2 lig., cylindres (vue et bascule).

Faire offres avec derniers prix pour fortes commandes et paiement comptant s. chiff. **P 16226 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 4776

A VENDRE

maison d'habitation avec atelier

pour 25 à 30 ouvriers et bureau, aux environs de Bienne. Les deux immeubles sont bâtis très solidement et bien installés. La maison d'habitation comprend 5 chambres, chambre de bain, grande buanderie, etc. Grand et beau jardin. Le tout très bien entretenu est **vendu à bas prix pour cause de départ.**

Offres sous chiffre **S 3465 U** à **Publicitas, Bienne.**

DIVERS

Pour vos **mouvements** ancre, 8 3/4, 6 1/2, 6 3/4, 9 3/4, lig., adressez-vous à 2791

John Simon
Doubs 13,
La Chaux-de-Fonds,
qui livre bien et avantageusement.

CARTONNAGES
en tous genres 2847
GEORGES STÉHLÉ
Numa Droz 75. Téléphone 13.66
La Chaux-de-Fonds

Vérifiages de pierres fines

Ne vous tourmentez pas pour ce travail, adressez-vous au spécialiste **A. Girard** à **Erlach,** qui fait vérifiages très soignés et vérif. 2 côtés. 2679

Bracelets

extensibles, métal doré, toutes largeurs, en 9, 11, 13 et 17 maillons 4466

à vendre

livraison immédiate, grandes quantités.

ERNEST MEYER,
Rue Neuve 26, **Bienne.**
Tél. 19.17

PITONS
tous genres 4130
Plaques turques
Fournitures diverses
GRANDJEAN FRÈRES
Le Locle

Fabrique de boîtes
métal et acier,
en tous genres. 4563
Viktor Flury, Deitingen.
Téléphone No 15.

DÉBOUCHÉS!

Adresses actuelles des grossistes d'horlogerie en Allemagne, Angleterre, Pays Scandinaves, Hollande, Espagne, France, Italie, Etats-Unis, Canada, Japon, Chine, etc. 4715
Henri Rychner, Zurich 4.

Aux fabricants

Qui donnerait à un bon termineur des pièces 18 à 19 lig., cylindre, à ponts, à terminer par série et en bon courant.

Adrsser offres sous chiffre P 3870 D à Publicitas St-Imier. 4751

Terminages

Atelier pouvant livrer consciencieusement mouvements de 6 3/4 à 18 lig. ancre
cherche relation
avec grossiste ou fabricant pour la terminaison de ces genres.
Adresser offres sous chiffre **P 6550 I** à **Publicitas St-Imier.** 4719

DIVERS

Montres auto

On sortirait de forts ordres en montres auto ou mouvements seuls, marchant 4 et 8 jours. Articles très avantageux nécessaires, mais de fabrication sérieuse.

Offres sous **P 22683 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 4767

Pierres fines

A remettre pour cause de circonstances de famille un bel atelier de 15 places avec machines à percer et à grandir, matériel en parfait état et complètement installé, force et lumière électrique, personnel en suffisance et facile.

S'adresser de suite sous chiffre **P 22680 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 4766

4768
Pour mouvements et montres
10 1/2''' ancre
Qualité garantie — Grande production
adressez-vous aux **spécialistes** sous chiffre **P 2100 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

DIVERS

MISE EN GARDE

La Maison **OPTIMA WATCH Co,** à **Granges,** rappelle qu'elle a obtenu en date du 1er juin 1925, sous no **110320** le brevet pour mouvement de forme à seconde entre l'axe.

Des contrefaçons et imitations ayant été constatées, la **Maison OPTIMA** informe qu'elle poursuivra pénalement et civilement tous les contrefacteurs de ce brevet. 4731

Granges (Soleure), 16 octobre 1925.
Pour **OPTIMA WATCH Co,**
Leur mandataire, **Dr. W. Fürst.**

Etuis, Bracelets cuir et ruban,
— **Cartonnages** — 4664
Ed. Schütz - Mathey
Rue du Stand 56, GENÈVE Tél. 52.18 St.
— Même maison à **Chaux-de-Fonds** et **Bienne** —

DEMANDES D'EMPLOIS

Wanted

Young man with knowledge of English with experience in Watch business preferred but not absolutely necessary in office of American Watch Firm. State age and qualifications in first letter.

Faire offres s. chiff. **T 3468 U** à **Publicitas Bienne.** 4764

Achat et Vente

Fournaise à pétrole

à mouffle), système Kretz, avec réservoir à pression, neuve

à vendre
à prix avantageux. 4763
Fabrique Progressia,
Nidau-Bienne.

ESPAGNE

Grossiste désire offres de fabricants, en **réveils,** genres JAZ de Paris, aussi réveils à musique, **montres de poche,** genre Roskopf, en différentes formes modernes, en nickel, oxydées, argentées et autres nouveautés.

Commandes importantes, paiement comptant, indiquer délai livraison, envoyer catalogue et prix sous No **P 2851 M** à **Publicitas,** Apartado 911, **Madrid.** 4769

Disponible

une certaine quantité :
mouvements 6 1/2''' cyl., 10 rubis, ovales.
mouvements 6 3/4''' cyl., 10 rubis, rectangulaires.
mouvements 9''' cylindre, 10 rubis,
mouvements dorés, cadran métal. 4736

Ad. off. s. chiff. **P 22645 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

A vendre

10 1/2 lig. mouvem. ancre, 10, 15 et 16 rub,, cadr. mét., ém. et rad.
19 lig. mouvements ancre, cad. ém.

Offres. s. chiff. **Ec 3086 Sn** à **Publicitas Soleure.** 4760

PIERRES
pour horlogerie

serais acheteur de lots d'occasion, finies ou non, en grenats et rubis, même adresse, à vendre machines à sertir Hauser, à quilles, ainsi que moteurs 1/12 HP., 1/4 HP., 1/2 HP., 110/155 volts ou à échanger contre pierres d'horlogerie.

Adr. off. s. chiff. **P 22685 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4773

Achat et Vente

A vendre pour cause de décès :
1 machine à graver automatique Lienhard, avec plateau, 1 balance pour l'or, Grabhorn, 1 établi de graveur, 4 places, 1 lapidaire, double meubles, 1 tour à polir, 1 pupitre avec casiers, 1 établi avec presse et étaux, claies, boulets, globes, bague, meule, banque, chaises à vis. Matériel en parfait état d'entretien. Prix avantageux.

S'adresser à **Mme B. Boiteux,** rue du Crêt 16, **Chaux-de-Fonds.** 4722

Disponible

Nous avons toujours en stock mouvements 8 3/4 lig. rond, 15 rubis rouges, spiral plat, assortiment poli, balanciers bi-métalliques, qualité bon courant.

On entreprendrait encore commandes dans les calibres 5 à 8 3/4 lig. ronds et de forme. Qualité garantie. 4761

Adresser off. s. chiffres **P 22673 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Or, 14 kt.

5 1/4 lig., tonneau, 10 1/2 lig., rect. all., à vendre à prix avantageux.

Adresser offres sous **F 3421 U** à **Publicitas Bienne.** 4749

Divers

SERTISSAGES

Mouvements ronds et de formes seraient entrepris par atelier bien organisé.

Côte 14, La Chaux-de-Fonds, Tél. 16.66, 4774

FILIÈRES
en Saphir
Diamants à rectifier
les meules émeri
Meules et limes saphir
Pierres d'horlogerie
ACHAT & VENTE
BRUNNER & FILS,
Les Ecreuses, 4762
Le Locle.

Demandes d'emplois

DIRECTEUR

chef de fabrication, horloger complet, occupant ces fonctions depuis 10 ans à la même place, cherche place analogue dans grande maison ou s'occuperait au terminage en pièces de forme ou petites pièces. — Pour toute corresp. faire off. s. chiff. **P 16208 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4721

Employée de fabrication

très au courant de la fabrication, rentrée et sortie, fournitures, **cherche place.** Certificats à disposition.

Adr. off. s. chiff. **P 16218 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

DEMOISELLE

connaissant à fond la comptabilité ainsi que la sténo-dactylographie et l'horlogerie.
cherche place stable.
Ecrire sous chiffre Q 3460 U à Publicitas Bienne. 4765

Chronographes-Répétitions

Horloger de première force ayant longue expérience sur tous genres de montres compliquées, apte d'entreprendre toute modification ou transformation, cherche place comme chef de fabrication ou visiteur, dans maison sérieuse. 4775

Adr. off. s. chiff. **P 22687 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Bon horloger

habile et consciencieux, connaissant à fond les engrenages et ayant occupé la place de **chef-visiteur** de finissages et mécanismes, cherche place analogue pour époque à convenir.

Offres sous chiffre **c 3414 U** à **Publicitas Bienne.** 4732

Fabrique de Cadrans
émail, métal et argent

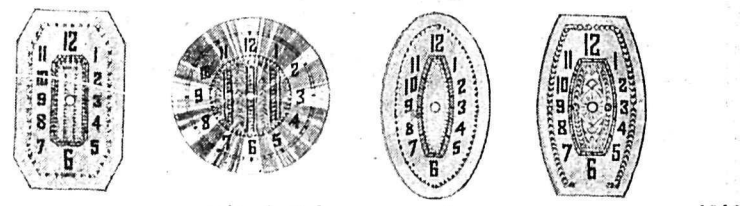

soigné et bon courant. 4010
L. SCHNEIDER
Rue du Marché Neuf 34 **BIENNE** Téléphone 13.46

Cylindre S. A.
LE LOCLE (Suisse)
Téléphone 49
fournit vite et bien l'assortiment **cylindre pivoté,** de 5 à 18 lig.
Sur demande nous livrons **plaques à sertir.**
4707

A.-J. NIESTLÉ, Joaillier

TÉL. 15.29 LA CHAUX-DE-FONDS PAIX, 19

Fabrique de Boîtes fantaisie, platine et or

Toujours modèles nouveaux en tons genres 2919

SPÉCIALITÉ DE JOAILLERIE RICHE

Transports internationaux

HENRI GRANDJEAN

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Agent de la **Compagnie générale transatlantique** et de la **Dominion Express of Canada.**

Service spécial rapide pour l'horlogerie

Délai de transport: 11 à 12 jours depuis la Suisse à New-York via Le Hâvre.

Conditions très avantageuses. 2808

Agence principale de l'Helvetia Transports St-Gall.

Agence en douane à MORTEAU (France).

Neten Watch

Fabrique d'horlogerie Léopold Robert 90

La Chaux-de-Fonds

Fabrication de tous genres montres cylindres et ancres, depuis 6 3/4 à 13 lig., avec ou sans secondes, boîtes métal, plaquées, argent et or, en tous genres de formes. — Grande production.

Prix des plus avantageux. 3903

Tous les genres ROSKOPF

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co S. A. 2902

Montres pr dames aveugles

15 lignes 2902

Grandeur naturelle

Tous les genres ROSKOPF

J'entreprends tous genres de terminages soignés et bon courant, depuis 4 à 20 lig. 4102

Spécialités de pièces plates et ultra-plates, ancre et cylindre. Travail sérieux et rapide.

PAUL DIACON

Rue Numa Droz 1 La Chaux-de-Fonds

Fermoirs pour Bracelets moires

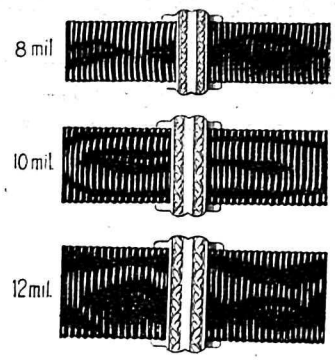

"YAG"

Déposé

Fabrication mécanique

indéréglable à l'usage

argent — or — plaqué

GAY FRÈRES

GENÈVE

Rue des Glacis de Rive, 12

SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

LA CHAUX-DE-FONDS

Capital: Fr. 120.000.000 Réserves: Fr. 33.000.000

A partir du 15 décembre 1924:

Obligations (Bons de caisse) pour une durée de **3** à **5** ans, au taux de **5** %

Intérêts semestriels

Titres admis comme placements pupillaires dans le canton

LIVRETS DE DÉPOTS

4 % jusq. concurrence de fr. 10.000

Comptes-courants et de crédits

Lettres de Crédit sur la Suisse et l'Etranger.

Valeurs de placement - Achat - Vente

Ordres en Bourses suisses et étrangères

Garde et gérance de titres.

Encaissement de coupons

Location de compartiments de Coffres-forts **(Safe-Deposit)**

Métaux précieux - Achat et Vente

Or, Argent, Platine - Dégrossissage.

Or fin pour Doreurs. Or pour Dentistes. 4359

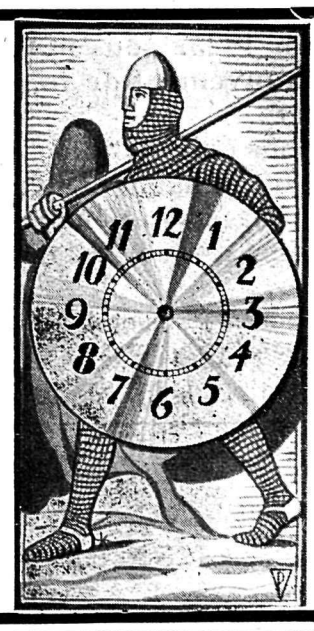

Le Cadran

émail, argent et métal

de la Fabrique

DURIG FRÈRES

se distingue par la

qualité, l'élégance et solidité

Bon courant, soigné et extra soigné

Prix avantageux 3717

Bienne-Nidau

Rue de Madretsch 48

Organes de transmission

Poulies en deux pièces en fer forgé

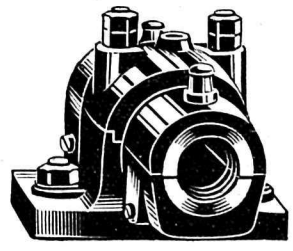

sont la spécialité des Etablissements

Wanner & Cie, Sté Ame, Horgen

2412